

REUNION DU LUNDI 10 MAI 2010 A 21 HEURES

Présents : Mmes GOUTTE, BERNAUD, BODEI et HERAUD.

Mrs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT,
MARENDA, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Absents : Mr MICHEL (pouvoir à Mme GOUTTE).

Secrétaire de séance : Mr BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Lundi 12 Avril 2010 est adopté à l'unanimité.
Mr RIVIERE tient à préciser que, concernant la question du "loyer de la Boulangerie",
il était intervenu pour indiquer qu'il était favorable à la décision adoptée par le
Conseil Municipal, à savoir le maintien du loyer actuel, mais qu'il souhaitait un nouvel
examen de la situation financière du locataire à la fin de cette année.

1) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Mme le Maire signale que Mme SABOURIN, actuellement Adjoint Administratif de 1^{ère}
classe, peut prétendre au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe. Cela
se traduirait par une augmentation de salaire d'environ 40 € bruts par mois.
Cette augmentation a déjà été prise en compte lors de l'élaboration du budget
primitif 2010. Cette situation pourrait prendre effet au 1er juin 2010.
Mme le Maire propose donc la création d'un poste à cet effet.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un poste d'Adjoint
Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2010.
Le poste actuel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe est conservé à toutes fins utiles.
Il n'est donc pas fermé.

2) Local Commercial : confirmation démarche et validation de la procédure.

Mrs BERNARD et MARENDA quittent la séance.
Mr BOUSSARD présente le sujet.

Il rappelle que Mrs GIBERT et BELAUD ont engagé une action en justice contre la
commune en contestation de plusieurs délibérations adoptées par le Conseil
Municipal concernant le projet de local commercial dans l'ancien bâtiment loué à La
Poste.

Il rappelle également que le Conseil a déjà fait le choix d'un Avocat pour représenter
la Commune en Justice, à savoir Me Gabrielle CHAPON, Avocat à Bordeaux.

Me CHAPON a adressé un projet de mémoire en défense qui est présenté en Conseil. Mr BOUSSARD donne lecture intégrale de ce projet de mémoire. Ce dernier vise à obtenir le débouté des consorts GIBERT / BELAUD et la demande d'une somme de 2000 € pour chacun des 2 dossiers au titre des frais de justice.

Mr BOUSSARD signale qu'il s'est entretenu à plusieurs reprises avec Me CHAPON, laquelle s'est montrée extrêmement confiante sur l'issue de ce procès. Elle espère même que ce mémoire en défense amènera les consorts GIBERT / BELAUD à renoncer rapidement à leur action en justice.

Mr BOUSSARD rappelle que cette action en justice n'a aucun caractère suspensif et que le Conseil peut continuer à instruire ce dossier.

Mr BOUSSARD propose au Conseil de confirmer l'engagement de la Commune dans le projet commercial, de mandater Me CHAPON à l'effet de présenter le projet de mémoire en défense avec quelques précisions et de poursuivre la démarche déjà engagée, notamment dans la demande des diverses subventions possibles sur ce projet.

Après discussions, le Conseil décide, à la majorité, de confirmer l'engagement de la Commune dans la réalisation d'un projet d'aménagement commercial dans l'ancien logement de la Poste.

Mr RIVIERE vote contre.

Le Conseil décide également, à la majorité, de mandater Me CHAPON, Avocat de la Commune, à l'effet de présenter le mémoire en défense selon le projet présenté, sous quelques modifications.

Melle BERNAUD, Mrs RIVIERE et ODIN votent contre.

Melle BERNAUD et Mr ODIN pensent que le recours à un Avocat est coûteux pour la Commune et qu'il ne s'impose pas. Il serait possible, selon eux, de reprendre les délibérations contestées et d'éviter le procès.

Il est rappelé que les honoraires de l'Avocat seront pris en charge, tout au moins pour partie, par l'assurance de la Commune et qu'il ne nous est pas possible de mettre fin à l'action en justice engagée par des tiers.

Le Conseil décide, enfin, à la majorité, de mandater Mme le Maire à poursuivre l'instruction de ce dossier et notamment de procéder aux diverses demandes de subventions.

Mr RIVIERE vote contre, rappelant qu'il est opposé depuis le début, à ce projet de type commercial.

Mrs BERNARD et MARENDA ne prennent donc pas part à ces différentes délibérations.

3) Réhabilitation de l'ancienne décharge du Brouillon.

Mme le Maire rappelle au Conseil avoir saisi le Président de la nouvelle C.C.B. du dossier, lequel a mis en cause le S.M.I.C.V.A.L.

Le Président de ce Syndicat a répondu à Mr BALDES par courrier du 14 Avril 2010 indiquant que, selon lui, l'obligation de remise en état du site incombe au dernier exploitant de l'installation, à savoir la Commune de Plassac.

Le Conseil se montre toujours très sceptique sur cette position.

Plusieurs élus interviennent à l'effet de se questionner sur la légalité de l'intervention de la commune sur un terrain désormais privé.

Certains élus pensent que cette décision pourrait être contestée par les contribuables de la Commune et qu'il peut être important de faire analyser la position du S.M.I.C.V.A.L. qui défend ses propres intérêts et qui n'est donc pas forcément impartial.

Le Conseil souhaite, à l'unanimité, faire établir des devis de remise en état de l'ancienne décharge du Brouillon et qu'il soit demandé à Me CHAPON, Avocat, un avis sur la question.

Mr BOUSSARD est chargé de contacter cette dernière.

Une demande peut également être formalisée auprès de l'Association des Maires qui dispose d'un service juridique.

4) Local « La Forge » : désignation d'un Coordinateur S.P.S. et choix des entreprises.

Mme le Maire informe le Conseil que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 Avril 2010 en présence de Mr ZARUBA, Architecte.

Elle présente le résultat de cet appel d'offres qui a été contrôlé par Mr ZARUBA et demande au Conseil de valider ses choix.

Concernant la mission S.P.S., 2 offres sont parvenues en Mairie. Celle de l'entreprise A.C.R. de Montussan pour un montant de 908,96 € TTC est la moins disante, la seconde étant d'un montant de 1.645,69 € TTC.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier la mission de coordinateur S.P.S. à l'entreprise A.C.R. pour un montant de 908,96 € TTC.

Mme le Maire donne ensuite au Conseil le détail de toutes les offres parvenues en Mairie concernant les différents postes.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes et de mandater Mme le Maire à l'effet de procéder aux différentes formalités nécessaires pour l'engagement de ces entreprises :

- **gros œuvre** : ABE pour un montant de 33.026,34 € TTC
- **électricité** : ARNAUDIN pour un montant de 2.407,31 € TTC
- **plomberie** : GUILLET pour un montant de 1.213,94 € TTC
- **plâtrerie** : OBOZIL pour un montant de 4.795,36 € TTC
- **menuiserie** : ARDOIN pour un montant de 16.934,98 € TTC
- **peinture** : COURBIN pour un montant de 2.084,39 € TTC

Le total retenu s'élève donc à la somme de 60.462,32 € TTC, soit un montant légèrement inférieur aux prévisions de Mr ZARUBA.

Mr BERNARD rappelle au Conseil que les subventions espérées sur ce projet sont les suivantes : 35 % du projet au titre de la D.G.E., 25 % par le Conseil Régional et 10.000 € par le SMIDDEST.

Dans le cas d'obtentions de ces subventions, la part restant à la charge de la Commune serait de 10.200 € H.T. avec récupération de la T.V.A.

Ce plan de financement permettrait de supporter un éventuel surcoût des travaux évalué à 5000 € HT environ, si des travaux de reconstruction du pignon "ouest", non pris en compte à ce jour, s'avéraient nécessaires.

5) Subvention association

Mr BERNARD informe que l'association « *Blaye Nautique* » a fait parvenir une demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Channel 8 » les 4 et 5 Septembre 2010.

La subvention normalement attribuée à cette association d'un montant de 350 € avait d'ores et déjà été mise en réserve, la demande n'ayant pas été formalisée au moment de l'élaboration du budget 2010.

Il propose de l'attribuer effectivement.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'allouer à l'association « Blaye Nautique » une subvention de 350 € pour l'organisation de l'édition 2010 de « Channel 8 », cette manifestation à laquelle le Conseil reste très attaché se déroulant pour partie sur la Gironde face à la Commune.

Mr BRILLAUD intervient pour préciser que la nouvelle C.C.B. se prononcera bientôt sur une éventuelle subvention à l'association ayant conçu le projet de "l'Hydrofly", la commune de Plassac s'étant récemment prononcée contre une telle subvention .

6) Tempête « Xynthia »

Mme le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de Mr CHEVRON, demeurant au lieudit « La Mandraude », suite à cette dernière tempête.

Ce dernier indique que son terrain a été envahi de débris divers, y compris des produits dangereux.

Il pense qu'il faudrait intervenir afin d'interdire la présence de ce type de produits sur des zones inondables.

Le Conseil prend acte de ce courrier, tout en se questionnant sur ses possibilités d'actions dans ce genre de circonstances exceptionnelles.

La question fera l'objet d'un examen approfondi.

7) Questions diverses

- **Port** : Mr BERNARD tient à remercier les Services Techniques pour le nettoyage du Port.
- **Lagunage** : La subvention du Conseil Général d'un montant de 72.805,28 € a été versée à la Commune. Elle représente environ 40 % du montant des travaux.
- **Animations « bateaux »** : Mr BERNARD informe le Conseil d'une demande émanant des "Scouts Marins" qui souhaitent bénéficier prochainement d'un terrain afin d'y installer un campement pendant une dizaine de jours. Le terrain du Peyrat pourrait convenir. Le Conseil s'y montre favorable.
- **Agence Postale Communale** : Le Conseil Régional a versé à la Commune une subvention inattendue d'un montant de 2.500 €.
- **Travaux** : Mr ODIN remet à chaque élu une fiche résumant les travaux réalisés par les Services Techniques pendant le mois d'Avril. Il précise notamment que d'importants travaux de nettoyage sont en cours dans la Commune.
- **Dossier « noms de rues »** : Mr BRILLAUD signale au Conseil que 2 courriers émanant de Mr BELAUD et de Mr GIBERT ont été reçus en Mairie au sujet du projet des « noms de rues ». L'un évoque l'utilisation des noms des lieudits, l'autre un problème « d'alignement ». Même si ces points ne peuvent pas remettre en cause la démarche engagée, Mr BRILLAUD souhaite qu'un courrier en réponse leur soit adressé avant la réunion du 20 Mai.
- **Décharge** : Melle BERNAUD évoque l'existence d'une décharge sauvage au lieudit « Cugnet ».
- **Assainissement** : Mr RIVIERE évoque le problème du branchement réalisé par Mr AROTSECHE qu'il estime inacceptable car effectué sur un regard de trottoir. Mr HILARION répond que ce branchement a été réalisé sur les conseils de la SAUR.
- **Local « SAQUARY »** : Mr RIIERE s'étonne de l'augmentation d'environ 500 € du devis de l'entreprise CHOURY pour les travaux de toiture de ce local.
- **Lagunage** : Mr RIVIERE demande que l'on prévoit au plus vite des travaux de fauchage sur le site du lagunage.
- **Correspondants « tempête »** : Mrs HILARION et GABORIT fournissent quelques informations sur le rôle de « Monsieur Tempête » suite à la tenue d'une réunion organisée sur ce sujet. Un compte-rendu détaillé sera prochainement communiqué à chaque élu.

- **Eclairage public** : Mr HILARION informe le Conseil que les lampes « anciennes générations » seront interdites sur l'éclairage public en 2015.
- **Commission « voirie - bâtiments communaux - urbanisme »** : Elle se réunira le Lundi 17 Mai 2010 à 21 heures.
- **Villa gallo-romaine** : Mr MIGLIORINI informe le Conseil que 2 postes d'animatrices sur 4 ont été supprimés cette année pour les visites des villae et du musée et l'animation des ateliers scolaires. Il est intervenu auprès de Mr LORIAUD, Conseiller Général, lequel a saisi Mme DEXPERT, en charge de ces questions au Conseil Général. Mr MIGLIORINI donne lecture du courrier adressé par Mr LORIAUD à sa collègue, Mme DEXPERT. Le dossier est donc en attente pour le moment.

XXXXXXXXXX

La séance est levée à 23 Heures 15

XXXXXXXXXX